



A.C.L.A.S. PELERINAGE - B.P 50074 - 93271 SEVRAN cedex

Tel : 01 39 98 93 29 - Port : 06 80 70 73 26 - Réservation : 06 76 73 83 85

E.Mail : info@aclas-pelerinage.fr

Israël CIRCUIT LES EVANGILES REVELES

20 AU 29 DECEMBRE 2018

1^{er} jour/Judi 20 décembre 2018 départ de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane sur vol régulier, en classe économique diner à bord.

2^{ème} jour/Vendredi 21 décembre accueil à Paris Orly par A.C.L.A.S. Pèlerinage, transfert à Roissy Charles de Gaulle avec une halte de 2h00 à l'hôtel avant le départ à destination de Ben Gourion : Rendez – vous à l'aéroport Roissy Charles de Gaulle en fin d'après -midi. (Horaire à préciser)

Arrivée en Israël

Accueil à l'aéroport international Ben Gourion par votre guide et mot de bienvenue. Installation puis temps libre.

Diner et nuit à Nazareth

3^e jour/Samedi 22 décembre : *Jésus de Nazareth*

- **L'église de l'annonciation** : lieu d'habitation de Marie quand elle reçut l'annonce de l'ange Gabriel qu'elle enfanterait le Messie.
- **Nazareth village** : reconstitution d'un village datant de l'époque de Jésus.
- **Kfar Cana** : Village où Jésus accomplit son 1^{er} miracle.

Diner et nuit à Nazareth

4^e jour/Dimanche 23 décembre : *Sur les traces de Jésus en Galilée*

- **Mont Carmel** : lieu où Jésus défia les prophètes de Baal.
- **Mont des Béatitudes**: Sur cette colline, délivrant une magnifique vue de la région de Galilée nous descendrons par le sentier vers le site suivant.
- **Tabgah**: Site reconnu pour être celui de la multiplication des pains et des poissons.
- **Lac de Galilée**: Nous nous offrirons un moment de détente et de recueillement avec une mini croisière sur le Lac de Galilée.
- **Repas St Pierre** une spécialité de la région de Galilée
- **Capernaüm**: Village de l'apôtre Pierre et lieu où Jésus séjourna et accomplit de nombreux miracles

Diner et nuit à Nazareth

5^e Jour/Lundi 24 décembre : *Le Désert de Judée/ Bethlehem*

- **Kas'r el Yehud** : lieu du Baptême de Jésus
- **Jéricho** : vue panoramique de la ville.
- **Mer Morte**: Après-midi détente sur les rives du point le plus bas au monde.
- **Soirée de Noël à Bethlehem.**

Diner et logement à Bethlehem

6^e jour /Mardi 25 décembre : *Jésus fils de David*

- **Bethlehem** : visite de l'église de la nativité et du champ des bergers.
- **Mont des Oliviers** : vue panoramique exceptionnelle sur toute la veille ville.
- **Jardin de Gethsémané** : lieu présumé où Jésus à été livré
- **Le Jardin de la Tombe** : lieu présumé de la crucifixion et du tombeau de Jésus.

Diner et nuit à Jérusalem

7^e jour /Mercredi 26 Décembre : *La veille ville de Jérusalem*

- **Le prétoire** : endroit présumé où Pilate prononça son verdict.
- Visite des **shouks** et des différents **quartiers** de la veille ville.
- **Mur des lamentations** : arrêt devant le « kotel », le lieu le plus saint du Judaïsme.
- **Saint Pierre de Gallicante** : lieu où Pierre renia le Seigneur Jésus 3 fois.
- **Mont Sion**: visite du Cénacle, l'endroit où auraient eu lieu, la 1^{er} Sainte Cène ainsi que l'effusion du Saint-Esprit.
- **Emmaüs** : chemin où Jésus apparu à ses disciples après sa résurrection

Diner et nuit à Jérusalem

8^e jour /Jeudi 27 décembre : *Journée libre*

Diner et nuit à Jérusalem

9^e jour /Vendredi 28 Décembre : Transfert à l'aéroport pour le départ pour Paris (Horaires à préciser) Nuit à Paris

10^e jour/ samedi 29 Décembre : Transfert à l'aéroport d'Orly enregistrement des bagages et départ pour la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane fin des prestations.

J.O du 2 Novembre 1976, additif J.O du 1^{er} Novembre 1989-Sous-Préfecture du Raincy N° 999

Tout litige né à l'occasion du présent pèlerinage sera porté devant la juridiction du lieu du siège social de l'association, prestataire de service. (Article 46 code de procédure civile)

Prix : forfaitaire individuel de 1.970 €
(Calculé sur une de 40 personne payantes)

CE PRIX COMPREND

- Vol aller et retour en classe économique au départ de la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane.
- Les hôtels à Paris
- Paris Jérusalem aller et retour sur vol régulier, en classe économique
- Les transferts à l'aéroport
Logement en hôtel 3 et 4* en chambre double
Prima Galil (4* nl), *ou similaire*
Shepherd House Hotel Bethlehem(3 nl), *ou similaire*
Prima Park (4*nl), *ou similaire*
- La demi-pension + 1 déjeuner le 23 Décembre
- Entrée dans les sites mentionnés
- Guide francophone diplômé d'état
- Autocar classe touriste
-

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Tous les repas à Paris
- Extra pour les dépenses personnelles
- Pourboires pour le guide et le chauffeur : prévoir 5€/jour/personne
- Assurances
- **Le supplément en chambre single est de 300€.**

- **IMPORTANT**

Dans le cas où des contraintes physiques ou de santé vous rendent difficiles le parcours de distances ou l'ascension de marches d'escalier ou de pentes, ou vous obligent à utiliser une chaise roulante, il sera nécessaire d'être accompagné d'une personne qui vous assistera. Merci de nous aviser d'éventuelles contraintes physiques spécifiques.

Veuillez nous signaler si vous souffrez d'une allergie alimentaire quelconque ou suivez un régime alimentaire spécifique (végétarien, macrobiotique, etc.).

En cas de problème médical particulier, nous vous remercions, pour votre propre sécurité et en toute confidentialité, de nous en informer.

- **VARIATION DES PRIX**

A.C.L.A.S Pèlerinage se réserve le droit de modifier les prix de cette brochure tant à la hausse qu'à la baisse suivant les modalités suivantes :

- Variation important des cours des devises : **Taux actuel 1 \$US=0,84 EUR**

- Variation du fuel aérien

Dans l'hypothèse d'un ajustement tarifaire A.C.L.A.S Pèlerinage avisera le Pèlerin qui aura un délai de 8 jours pour l'accepter ou demander l'annulation de son inscription. Passé ce délai le voyageur sera réputé accepter le nouveaux prix.

J.O du 2 Novembre 1976, additif J.O du 1^{er} Novembre 1989-Sous-Préfecture du Raincy N° 999

Tout litige né à l'occasion du présent pèlerinage sera porté devant la juridiction du lieu du siège social de l'association, prestataire de service. (Article 46 code de procédure civile)



A.C.L.A.S. PELERINAGE - B.P 50074 - 93271 SEVRAN cedex

Tel : 01 39 98 93 29 - Port : 06 80 70 73 26

Réservation Métropole : 06 76 73 83 85 - Martinique : 06 96 96 71 18

E.Mail : info@ aclas-pelerinage.fr

Israël CIRCUIT LES EVANGILES REVELES

20 AU 29 DECEMBRE 2018

Au départ de la Guadeloupe, la Martinique, et la Guyane

FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

MR-Mme-Melle-Père-Sœur : Prénom :

Nom de jeune fille : Date et lieu de naissance :

Adresse complète :

Profession (ou dernière profession si retraité(e)) :

E-mail : @..... Tel :

Si vous souffrez d'un handicap physique ou autre, précisez-nous lequel :

(merci de répondre très sérieusement à cette question)

Personne à prévenir en cas de nécessité (nom, adresse, tél,) :

.....

Comment avez-vous eu connaissance de ce pèlerinage ?

Internet Affiche Dépliant Bouche à oreille Autre (merci de préciser)

Vous souhaitez ou acceptez de partager votre chambre avec :

Vous souhaitez une chambre individuelle : Non oui

Vous souhaitez prendre l'avion au départ de : **Guadeloupe** /_/_ **Martinique** /_/_ **Guyane** /_/_

Avez-vous déjà participé à un pèlerinage organisé par l'Association A.C.L.A.S. PELERINAGE ?

Non oui si oui, lequel :

Après avoir pris connaissance du programme qui m'a été remis et des conditions fixées, je demande mon inscription et je vous adresse cette présente fiche, accompagnée de l'acompte demandé de **970 €**.

Je vous réglerai le solde, soit **1000 €** pour le **31 Août 2018**. (Chèque à l'ordre A.C.L.A.S. PELERINAGE, sans autre indication).

Je certifie que mon état de santé me permet d'effectuer ce pèlerinage sans risque. De ce fait, s'il m'arrivait quoi que ce soit durant le trajet ou sur place, je dégage dès à présent la responsabilité d'Association A.C.L.A.S. PELERINAGE et m'engage, ainsi que ma famille, à ne pas entreprendre de poursuites à son encontre.

Je suis informé que la direction des Pèlerinages se réserve le droit d'annuler mon inscription si le nombre de places disponibles est atteint ou d'annuler le pèlerinage pour d'autres raisons (effectif insuffisant par exemple).

Mon inscription m'engage à observer une conduite personnelle correcte et à ne pas perturber les autres pèlerins ni le fonctionnement du pèlerinage.

Conditions particulières de vente.

***Annulation du fait de l'organisateur :**

Le nombre de participants payants pour ce pèlerinage étant fixé à 40 pour l'application du présent tarif, si ce nombre n'était pas atteint, la direction des pèlerinages pourrait annuler le pèlerinage. Les sommes versées seraient intégralement remboursées, sans indemnité complémentaire. Elle pourrait également maintenir le départ moyennant un supplément de prix, en accord avec les participants.

*Annulation du fait du pèlerin :

Quel que soit le motif, il sera retenu **50 €** correspondant aux frais déjà engagés. A moins de trouver à se faire remplacer, les frais suivants viendraient s'ajouter à ces **50 €** :

- Annulation entre 30 et 20 jours avant le départ, **30%** du montant total du voyage
 - Annulation entre 19 et 7 jours avant le départ, **60%** du montant total du voyage
 - Annulation entre 6 et 2 jours avant le départ, **80%** du montant total du voyage
- *Annulation à moins de 2 jours du départ, **100%** du montant total du voyage

Par ailleurs, si l'hébergement était prévu en chambre partagée, il est entendu que le pèlerin annulant supporterait le supplément pour la chambre individuelle, rendu nécessaire pour l'autre pèlerin, soit **200 €**, sauf si, évidemment, il a trouvé à se faire remplacer.

Fait à Le Fait à le

Signature du Représentant des Pèlerinages

Signature du Pèlerin pour accord

.....
J.O du 2 Novembre 1976, Additif J.O du 1^{er} Novembre 1989 – Sous – Préfecture du Raincy N°999

Tout litige né à l'occasion du présent pèlerinage sera porté devant la juridiction du lieu du siège social de l'association, prestataire de service. (Article 46 code de procédure civile)